

SOMMAIRE

Contexte et objectifs de l'atelier	4
Méthodologie	4
Déroulement de la soirée	5
Synthèse des échanges par secteur	6
▪ <i>Maigrage</i>	6
▪ <i>Neuveville /Grandes-Rames</i>	7
▪ <i>Boucle de l'Auge</i>	8
▪ <i>Zaehringen / Neigles</i>	9
Mot de la fin	10

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'atelier participatif qui s'est déroulé le 30 mars 2017 a permis de préciser les attentes et les besoins des acteurs de cette portion de territoire, quant aux usages de la rivière et de ses abords. Les informations récoltées, sous forme d'un rapport de synthèse et d'une carte, ont permis, en complément aux expertises techniques antérieures (étude CSD et Paysagement notamment), de compléter et d'étoffer le cahier des charges des MEP, à l'issue desquels le projet du groupement Tamarin s'est vu attribuer le mandat en vue d'aboutir à terme à la réalisation du projet de revitalisation.

Le deuxième atelier convoqué s'est inscrit dans la suite du premier. Lors de cette rencontre qui s'est déroulée le 27 septembre 2018, le projet lauréat des MEP a été présenté aux participants.

Afin de continuer l'interaction lancée par le premier atelier et dans un but de capitaliser les précieuses informations qui y ont été récoltées, les mandataires ont présenté le projet lauréat aux participants en démontrant, point par point, comment ce projet apporte une réponse spatiale concrète aux ambitions émises lors de l'atelier de mars 2017.

Cette approche de présentation a été proposée de manière à capitaliser sur les échanges qui ont eu lieu dans un objectif d'une part de faire grandir la confiance de la population afin qu'elle accompagne le projet et d'autre part de récolter son expertise d'usages et sa connaissance fine des lieux.

MÉTHODOLOGIE

L'atelier s'est déroulé sur deux heures et 29 personnes (cf. annexe 1), également présentes au premier atelier, y ont participé.

Afin de tisser un lien entre les participants à l'atelier et l'équipe lauréate, « faire connaissance », un partage d'expérience était souhaitable lors de la première heure de la soirée. Puis, dans un second temps, les lauréats ont présenté en détail, par secteurs, le projet afin de permettre aux participants d'y rentrer plus concrètement et de comprendre la réponse spatiale qu'il apporte aux ambitions énoncées par les participants lors du premier atelier. Après la présentation de chaque secteur, la discussion s'est ouverte avec les participants pour recueillir leur expertise d'usage ainsi que leur compléments et pistes d'évolution.

DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE

18h-18h05	Accueil et introduction	ABW
18h05-18h10	Explication du déroulement	NL
18H10-18H30	Présentation des attentes (atelier 1)	FJD
18h30-18h50	Présentation du projet lauréat	GP
18h50-19h05	Pause	
19h05-20H00	Présentation, par secteur, des solutions spatiales proposées par le projet en réponse aux attentes exprimées	GP
	Question, échange et approfondissement par secteur	Tous
20h00	Clôture et remerciements	ABW
	Animation et médiation de la soirée	NL

ABW : Andrea Burgener Woeffray

FJD : Fanny Jakob Deslandres

GP : Gueric Péré

SG : Stéphane Giroud

NL : Nathalie Luyet

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

La Ville de Fribourg, par sa cheffe de projet Mme Jakob Deslandres a synthétisé les attentes issues du premier atelier (cf. annexe 2). Les participants de ce premier atelier donnent leur aval à la synthèse présentée.

Le groupement Tamarin, par son représentant M. Gueric Perré, présente tout d'abord le projet dans son ensemble et avec ses priorités (cf. présentation en annexe 3). Puis, après la pause, il fait une présentation en détail, secteur par secteur (cf. présentation en annexe 4), de la réponse spatiale que le projet apporte aux ambitions du premier atelier participatif.

Maigrauge

A l'issue de la présentation de ce secteur, la question du volume de gravier est soulevée. L'ingénieur en hydraulique du groupement, M. Stéphane Giroud, répond que cela dépendra de la vitesse à laquelle la rivière va le déplacer vers l'aval. Il précise que l'observation de ce charriage a déjà commencé par les apports effectués en 2017 et que l'expérience a démontré que suite à un apport initial et après le travail de la rivière, les graviers ont été déplacés et mis en place de manière très satisfaisante. Le projet s'appuie sur des apports réguliers de gravier dont le volume restera à déterminer en fonction du travail effectif de la rivière.

Un représentant du Groupe E mentionne que le Lac de Pérolles pourrait constituer une source d'approvisionnement de gravier. Un bémol est cependant apporté par la représentante du Service Nature et Paysage du canton qui rappelle que le Lac de Pérolles est une réserve naturelle et que par conséquent l'extraction de matériau n'y est pas possible.

Le représentant du Groupe E souligne également que les accès routiers doivent être préservés au mieux afin de garantir l'accès à leurs ateliers techniques qui se trouvent à la Maigrauge.

Le représentant du Service cantonal de l'environnement précise que le projet lauréat des Mandats d'étude parallèle (MEP) apportera le volume de gravier initial et que les apports supplémentaires feront partie des travaux d'entretien de la rivière dont les frais seront supportés par les mesures d'assainissement de la force hydraulique.

La question de l'accessibilité aux rives pour les personnes à mobilité réduite (PMR) est soulevée. Les mandataires confirment que le projet y répond et que cela sera toujours possible.

Une représentante de ProNatura questionne l'accès à la rivière et l'intention de laisser la nature sauvage. Elle demande si certains accès seront interdits au public de façon à favoriser le développement de la dynamique complètement naturelle. Les mandataires répondent qu'à ce stade, les accès ne sont pas encore précisément dessinés et rappellent que le concept est de revitaliser cette rivière afin de permettre l'accès aux rives là où cela s'avère judicieux dans l'objectif de ne pas perturber l'équilibre écologique. La représentante du Service Nature et Paysage du Canton précise que parfois,

à trop vouloir interdire l'accès, on ne fait que reporter les fréquentations sur des sites encore plus délicats, comme des sites à protéger. Elle rappelle judicieusement le contexte très urbain de cette portion de la Sarine dans lequel un accès semble naturel et que cela permettrait de préserver certains sites plus sensibles, comme notamment le Lac de Pérolles évoqué auparavant.

Un représentant de l'Association La Frayère souligne que tous les accès ne sont pas forcément de même importance et qu'il y a sûrement une pondération à faire.

Enfin le représentant de l'Abbaye de la Maigrauge profite de l'occasion pour remercier les auteurs du projet et leur assurer que les Sœurs seront à l'écoute de leurs propositions d'améliorations.

Neuveville / Grandes-Rames

Le représentant du Service des forêts et de la faune indique que le secteur vers l'ancienne usine à gaz s'est recolonisé naturellement et qu'il serait intéressant, dans le cas d'un abattage nécessaire à la passerelle, de laisser évoluer la forêt dans cette dynamique naturelle, sans intervention. D'une manière générale, l'ensemble du massif boisé de ce secteur est cadastré forêt et il serait intéressant d'éviter les interventions sur ces boisements. D'un point de vue administratif, une intervention sur ces boisements devra faire l'objet d'une demande de défrichement.

Le représentant du Service de l'environnement attire l'attention sur le fait que le site de l'ancienne usine à gaz figure au cadastre des sites pollués.

Une discussion s'en suit dont le sujet est la piscine de la Motta et la question du stationnement nécessaire à la piscine, comme dans la ville historique. Le Conseiller communal en charge de la Police locale, de la Mobilité et du Service des sports soulève que pour connaître le besoin en places de parcs, une étude doit être faite afin de déterminer comment les gens viennent à la piscine. Il relève également que la proposition d'une deuxième entrée à la piscine est alléchante. Le chef du Service des sports précise qu'au niveau des effectifs travaillant à la piscine, la gestion d'une deuxième entrée peut être problématique. Il attire également l'attention sur le fait que les « coins de verdure » aux deux extrémités de la piscine sont importants, compte tenu de la morphologie de celle-ci.

Le Conseiller communal en charge des sports trouve également intéressant de creuser l'idée de chauffer la piscine en utilisant la chaleur des eaux du Lac de Pérolles.

La Conseillère communale en charge de l'Édilité donne l'information que le Pont St-Jean sera réaménagé l'an prochain, indépendamment du projet de revitalisation de la Sarine.

Le représentant de l'Association La Frayère pose la question du devenir du mur en béton aux Grandes-Rames. Les mandataires lui montrent que le projet propose d'aménager la rive en gradins, descendant jusqu'à l'eau.

Le chef du Service des sports précise qu'il y a un club de pétanque actif sous le mail et qu'il serait intéressant de recalibrer le gravier gras sous les arbres afin de répondre à la demande de pétanque à cet endroit.

Un représentant de ProNatura attire l'attention sur la volonté du projet de supprimer les essences à bois dur le long des rives. Il précise que certaines essences à bois dur, les frênes par exemple, abritent des espèces intéressantes (chauve-souris). Les mandataires répondent que l'objectif du projet est de réunir les conditions permettant une riche biodiversité du site. Par conséquent, l'analyse sera faite au cas par cas et les essences à bois durs seront supprimées là où cela fait du sens.

Le représentant du Service de l'environnement demande s'il y a moyen de rationaliser l'utilisation des espaces dédiés à la pétanque et au football. Le Conseiller communal en charge des sports répond que beaucoup d'enfants et de gens pratiquent le football, c'est un sport vecteur d'intégration et il est important à plus d'un titre. La situation en ville de Fribourg n'offre pas assez de terrains en regard de la demande et de la fréquentation et de plus, les terrains ne sont pas bien placés. Il y aurait là matière à lancer une étude des besoins et des moyens nécessaires pour y répondre. Cependant, au vu de la surface nécessaire à pratiquer ce sport, à court et moyen terme, il n'y a pas de possibilité de changer les terrains de football et les gens se déplacent donc jusqu'au terrains existants. Concernant la pétanque, la situation est tout autre car les conditions pour la pratiquer sont bien moins contraignantes. Cela fait donc du sens de l'avoir à proximité de chez soi.

Boucle de l'Auge

Les mandataires présentent le principe du projet qui est d'améliorer la qualité de ce secteur en partant de la rive. Ils questionnent l'emplacement du terrain de football, ou tout du moins la suppression du treillis pare-ballons qui impacte grandement le paysage de la rive. Ils soulignent également que le bâti du secteur mériterait d'être mis en valeur.

La question du déplacement du terrain de football fait débat. Un représentant du club Etoile-Sport rappelle l'historique de ce club et le combat du club pour l'obtention de ce terrain à cet endroit et son maintien (le représentant en question nous a adressé son texte par courrier. Nous le remercions de son envoi et le mettons en annexe 5 afin que tous les participants puissent en bénéficier). Son témoignage démontre l'attachement de la population à ce terrain, espace de sport mais également lieu d'échanges et de convivialité. La médiatrice remercie pour ce témoignage éclairant qui a permis de comprendre que ce terrain fait partie de l'identité des lieux et de la vie du quartier.

La représentante du Service Nature et Paysage précise que le terrain se situe dans le secteur de la Sarine qui subit des éclusées et demande si cela fait du sens de l'enlever, les rives n'étant que peu praticables.

Sous le Pont Berne-Zaehringen, le représentant du WWF pose la question de savoir si on peut déstructurer davantage la rive. Les mandataires répondent que cela n'a pas été jugé prioritaire de le faire.

La Conseillère communale en charge de l'Édilité informe que la Place du Petit-St-Jean fera l'objet d'une procédure sélective en vue de trouver un mandataire pour son réaménagement. Ce processus sera également accompagné d'une démarche participative et le cahier des charges de la procédure est en cours d'écriture.

Le Conseiller communal en charge des sports annonce que, tant qu'il n'y aura pas de solution satisfaisante au déplacement de ce terrain, il restera sur cet emplacement et le développement du projet de la Sarine devra le prendre en compte. Il comprend cependant la demande de suppression du pare-ballons et s'engage d'ores et déjà auprès du club à dégager un budget pour les ballons perdus à la condition que le message soit diffusé de ne surtout pas aller les chercher dans l'eau. En effet dernièrement, un enfant est tragiquement décédé en voulant récupérer un ballon dans la Sarine. Toutefois, le transfert du terrain, sur l'autre rive en face de l'école, a été assez positivement évoqué.

Le chef du Service des sports signale que le pare-ballons sert également à accrocher les cages de but lors de l'entretien de la pelouse. Il lui est répondu qu'une autre solution peut certainement se mettre en place pour parer à la suppression du pare-ballon dans ce cas.

Zaehringen / Neigles

Les mandataires présentent les phases d'aménagement de ce secteur ainsi que les requalifications des réseaux de mobilité proposées.

Le chef du Service des sports fait remarquer qu'avant de parler de suppression de terrain, il y aurait lieu de commencer par trouver de nouveaux emplacements pour recevoir les activités à déplacer.

Le représentant des clubs de canoë et d'aviron se dit ravi du projet présenté. Il soulève la question de l'accès à ce secteur. La route prévoit-elle l'aménagement d'une piste cyclable ? Les mandataires répondent que le projet propose un espace partagé en contraignant la circulation du trafic individuel motorisé sur une seule voie, alternée, libérant ainsi de l'espace pour une piste cyclable. L'alternance proposée donnera ainsi un caractère plus paisible et est possible car c'est un accès à faible trafic.

La Conseillère communale en charge de l'Édilité précise que les bus sont gérés par l'agglomération.

Le représentant du Service de l'environnement rend attentif aux restructurations dans l'espace réservé aux eaux. Il précise ainsi que le projet de port, tel que proposé pourrait être accepté et que le projet devrait organiser les amarrages. Par contre les terrains de pétanques n'accueillant pas une activité liée à l'eau, il ne voit pas comment cette proposition pourrait être acceptée en regard avec la nature de cet espace.

Le Conseiller communal en charge des sports se réjouit de l'accueil fait par le Service de l'environnement à ce nouveau projet de port en précisant que le Conseil communal manifeste un intérêt marqué pour ce port.

La Conseillère communale en charge de l'Édilité profite de l'occasion pour informer l'assistance que des filets verticaux viennent d'être installés sur le pont de Zaehringen, en précisant que ceux-ci ne sont pas définitifs. En effet, avant d'installer des filets horizontalement, il faut assainir le pont. Ces travaux d'assainissement du dessous du tablier du pont et des piliers auront lieu en 2019. Puis interviendront les travaux d'assainissement de la face supérieure du tablier du pont. À la fin de ces travaux, les filets horizontaux pourront être définitivement installés.

Un représentant de Groupe E informe qu'ils ont jusqu'à 2030 pour réaliser les travaux d'assainissement de la Maigrauge et qu'il y aura de grosses interventions à prévoir. La médiatrice précise que les travaux de revitalisation de la Sarine sont planifiés entre 2021 et 2023.

MOT DE LA FIN

La médiatrice remercie les participants pour ce riche échange qui a permis de récolter de précieuses informations qui seront très utiles aux mandataires pour la conception de l'avant-projet.

Elle informe les participants qu'une synthèse de cet échange sera réalisée en deux temps :

- Dans un premier temps sous la forme de notes de séances, avec en annexe les présentations faites ce jour, de façon à ne pas perdre le contenu de cet échange ;
- Dans un deuxième temps, à l'issue de l'avant-projet, soit en début d'année 2019, sous la forme d'une carte de synthèse répertoriant l'ensemble des éléments sur un plan, dont les éléments seront détaillés au verso, par des zooms sur les secteurs concernés. Cette carte démontrera comment l'avant-projet aura pris en compte dans son développement, les éléments discutés ce soir.

La Conseillère communale en charge de l'Édilité clôt cette soirée en remerciant chaleureusement tous les participants pour leur implication et leur engagement dans ce projet.

Martigny, le 10 octobre 2018

Pour Linkfabric

Nathalie Luyet

Architecte Dipl. EPFL

Urbaniste FSU